



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC, Pierre BONNET, Laurent REMY, Agnès FELIX, Henri COLOMBO, Lucienne QUINANZONI, Jean Pierre MADONIA.

**Absents excusés :** Mrs. Alfred FURLIN, Henri COLOMBO, Mme. Aude MOUHET

**Absents représentés :** Monsieur Patrice BURLANDO (procuration donnée à Madame Frédérique ROUSTANG), Monsieur Cyrille SABATIER (Procuration donnée à Madame Jacqueline ROLFE)

Madame Sabine NAEL a été nommée secrétaire.

### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**2018\_098. TRANSFERT DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU VAR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES-MEMBRES ET À L'APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE AFFÉRENTE**

Monsieur le Maire expose que les nouvelles contributions au SDIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 seront portées, suite aux recours, relatifs à la clé de répartition des contributions communales, diligentés par plusieurs communes varoises, à 60 207 € alors que ces contributions ont d'ores et déjà connues une évolution importante entre 2015 et 2018 de 13 768 € à 44 840 €.

Afin de limiter l'impact sur ses communes membres, la Communauté d'Agglomération Provence Verte a ainsi délibéré afin d'intégrer dans ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la contribution obligatoire des communes au SDIS en prenant en charge 60 % de la progression de l'évolution 2015/2018 (soit 46439 € pour Montfort) de ces contributions ramenant la participation de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 32 343 €. Pour permettre ce transfert de charge et la compensation correspondante, la commune ne sera plus bénéficiaire de la dotation de compensation versée par la CAPV mais contributrice à hauteur de 8 800 €.

Monsieur le Maire précise que les contentieux existants entre les communes et le SDIS depuis la mise en place de la nouvelle clé de répartition en 2016 reste à la charge et sous gestion des communes, ces contentieux ne sont pas transférés à la CAPV.

Au vu de l'intérêt que revêt cette proposition, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le transfert de la compétence « Contribution obligatoire au fonctionnement du SDIS du Var » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté d'Agglomération Provence Verte et d'approuver la modification des statuts de la CAPV adoptée le 12 novembre dernier par le conseil communautaire.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

Le Maire

Eric AUDIBERT

La séance est levée à 19h00

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.  
Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquises leur caractère exécutoire.  
Affiché le :*